RCS : AMIENS
Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 00371
Numéro SIREN : 414 677 435
Nom ou dénomination : SECOVI AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 19/04/2019 sous le numéro de dépôt B2019/001517

391277

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/001517**
n° de gestion : **1997B00371**
n° SIREN : **414 677 435 RCS Amiens**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 19/04/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

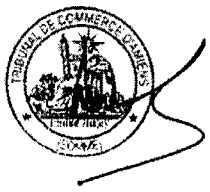
SECOVI AUDIT - Société par actions simplifiée
605 rue Saint-fuscien 80000-Amiens -FRANCE-

date de clôture : 30/06/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



391277

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
19 AVR. 2019
AMIENS
80 - 02

SAS SECOVI AUDIT

ETAT DE SYNTHESE ARRETE AU 30/06/18

605, Rue Saint Fuscien – BP 50067 – 80092 AMIENS CEDEX 3

SOMMAIRE

1. ETATS DE SYNTHESE *1*

1.1. BILAN ACTIF 2

1.2. BILAN PASSIF 3

1.3. COMPTE DE RESULTAT PRODUCTION 4

2. ANNEXE *6*

2.1. REGLES ET METHODES COMPTABLES 7

2.2. FAITS CARACTERISTIQUES 9

2.3. NOTES SUR LE BILAN 10

2.4. AUTRES INFORMATIONS 16

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
19 AVR. 2019
AMIENS
80 - 02

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/06/2018	Net 30/06/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	1 525,00	317,71	1 207,29	
Fonds commercial (1)	74 852,47		74 852,47	74 852,47
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	113 625,31	80 121,01	33 504,30	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	13 125,00		13 125,00	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**203 127,78**	**80 438,72**	**122 689,06**	**74 852,47**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en–cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En–cours de production biens et services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 283 344,71		1 283 344,71	95 352,00
Autres créances	43 629,77		43 629,77	34 606,23
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	43 585,81		43 585,81	210 243,62
Charges constatées d'avance (3)	24 815,62		24 815,62	1 569,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 395 375,91**		**1 395 375,91**	**341 770,85**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**1 598 503,69**	**80 438,72**	**1 518 064,97**	**416 623,32**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

	30/06/2018	30/06/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	115 840,00	20 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	654 625,75	
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	2 000,00	2 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	198 561,89	195 472,30
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**75 016,02**	**3 089,59**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1 046 043,66**	**220 561,89**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	38,36	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	4 196,43	56 323,55
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 465,09	123 105,88
Dettes fiscales et sociales	404 257,11	16 632,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	44 064,32	
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	**472 021,31**	**196 061,43**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**1 518 064,97**	**416 623,32**
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	472 021,31	196 061,43
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	38,36	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMPTE DE RESULTAT PRODUCTION

	30/06/2018	%	30/06/2017	%	Variation N/N-	%
Ventes de marchandises						
Production vendue	1 000 481,36	100,00	113 220,00	100,00	887 261,36	783,66
CHIFFRE D'AFFAIRES	**1 000 481,36**	**100,00**	**113 220,00**	**100,00**	**887 261,36**	**783,66**
Production stockée ou déstockage						
Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	**1 000 481,36**	**100,00**	**113 220,00**	**100,00**	**887 261,36**	**783,66**
Production de l'ex. + vtes marchandises	**1 000 481,36**	**100,00**	**113 220,00**	**100,00**	**887 261,36**	**783,66**
Achats de marchandises						
Variation stocks de marchandises						
Achats de matières premières et autres appro.						
Variation de stocks matières premières et autre						
Sous–traitance	2 334,19	0,23	102 000,00	90,09	-99 665,81	-97,71
Achats consommés	**2 334,19**	**0,23**	**102 000,00**	**90,09**	**-99 665,81**	**-97,71**
MARGE BRUTE	**998 147,17**	**99,77**	**11 220,00**	**9,91**	**986 927,17**	**NS**
Autres achats	419,43	0,04			419,43	
Services extérieurs	77 480,18	7,74	1 975,29	1,74	75 504,89	NS
Autres services extérieurs	80 655,72	8,06	3 594,62	3,17	77 061,10	NS
Autres achats et charges externes	**158 555,33**	**15,85**	**5 569,91**	**4,92**	**152 985,42**	**NS**
VALEUR AJOUTEE PRODUITE	**839 591,84**	**83,92**	**5 650,09**	**4,99**	**833 941,75**	**NS**
Subventions d'exploitation						
Impôts et taxes	7 505,65	0,75			7 505,65	
Rémunérations	502 170,62	50,19			502 170,62	
Charges sociales	190 432,45	19,03			190 432,45	
Charges de personnel	**692 603,07**	**69,23**			**692 603,07**	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATIO	**139 483,12**	**13,94**	**5 650,09**	**4,99**	**133 833,03**	**NS**
Reprises sur amort. et prov. et transferts de ch	45 230,33	4,52			45 230,33	
Autres produits d'exploitation	9,47				9,47	
Dotations aux amortissements sur immobilisati	34 107,99	3,41			34 107,99	
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charg						
Autres charges d'exploitation	21 083,48	2,11	0,50		21 082,98	NS
Autres charges et produits	**-9 951,67**	**-0,99**	**-0,50**		**-9 951,17**	**NS**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**129 531,45**	**12,95**	**5 649,59**	**4,99**	**123 881,86**	**NS**
Bénéfice attribué, perte transférée						

COMPTE DE RESULTAT PRODUCTION

	30/06/2018	%	30/06/2017	%	Variation N/N-	%
Perte supportée, bénéfice transféré						
Produits financiers de participation						
Produits des autres valeurs mobilières						
Autres intérêts et produits assimilés			17,00	0,02	-17,00	-100,00
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de VMP						
Autres produits financiers						
Reprises sur amort. et prov. et transferts de ch						
Produits financiers			**17,00**	**0,02**	**-17,00**	**-100,00**
Dotations financières aux amortissements et pr						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de VMP						
Autres charges financières	4 196,43	0,42	677,00	0,60	3 519,43	519,86
Intérêts et charges assimilées						
Charges financières	**4 196,43**	**0,42**	**677,00**	**0,60**	**3 519,43**	**519,86**
RESULTAT FINANCIER	**-4 196,43**	**-0,42**	**-660,00**	**-0,58**	**-3 536,43**	**535,82**
RESULTAT COURANT AV. IMPÔT	**125 335,02**	**12,53**	**4 989,59**	**4,41**	**120 345,43**	**NS**
Produits exceptionnels sur opérations de gestio						
Produits exceptionnels sur opérations en capita	2 828,89	0,28			2 828,89	
Autres produits exceptionnels						
Reprises sur amort. et prov. et transferts de ch						
Produits exceptionnels	**2 828,89**	**0,28**			**2 828,89**	
Charges exceptionnelles sur opérations de gest			237,00	0,21	-237,00	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capi	2 828,89	0,28			2 828,89	
Autres charges exceptionnelles						
Dotations exceptionnelles aux amort. et prov.						
Charges exceptionnelles	**2 828,89**	**0,28**	**237,00**	**0,21**	**2 591,89**	**NS**
RESULTAT EXCEPTIONNEL			**-237,00**	**-0,21**	**237,00**	**-100,00**
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	50 319,00	5,03	1 663,00	1,47	48 656,00	NS
TOTAL DES PRODUITS	**1 048 550,05**		**113 237,00**		**935 313,05**	**825,98**
TOTAL DES CHARGES	**973 534,03**		**110 147,41**		**863 386,62**	**-783,85**
RESULTAT NET	**75 016,02**	**7,50**	**3 089,59**	**2,73**	**71 926,43**	**NS**

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SAS SECOVI AUDIT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2018, dont le total est de 1 518 065 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 75 016 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2017 au 30/06/2018.

Les notes ou tableaux ci–après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 11/10/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 1 284 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel – CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

FAITS CARACTERISTIQUES

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

La société SECOVI AUDIT a bénéficié d'un apport partiel d'actif à effet du 01 Juillet 2017.

NOTES SUR LE BILAN

ACTIF IMMOBILISE

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial	74 852			74 852
– Autres postes d'immobilisations incorporelles		1 525		1 525
Immobilisations incorporelles	**74 852**	**1 525**		**76 377**
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers		799		799
– Matériel de transport		91 290	30 400	60 890
– Matériel de bureau et informatique, mobilier		51 936		51 936
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles		**144 025**	**30 400**	**113 625**
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières		13 125		13 125
Immobilisations financières		**13 125**		**13 125**
ACTIF IMMOBILISE	**74 852**	**158 675**	**30 400**	**203 128**

NOTES SUR LE BILAN

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles		318		318
Immobilisations incorporelles		318		318
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers		416		416
– Matériel de transport		82 567	27 571	54 996
– Matériel de bureau et informatique, mobilier		24 708		24 709
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles		107 692	27 571	80 121
ACTIF IMMOBILISE		**108 009**	**27 571**	**80 439**

NOTES SUR LE BILAN

ACTIF CIRCULANT

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 364 915 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	13 125		13 125
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 283 345	1 283 345	
Autres	43 630	43 630	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	24 816	24 816	
Total	**1 364 915**	**1 351 790**	**13 125**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS, FACTURES À ÉTABLIR	714 077
Total	**714 077**

NOTES SUR LE BILAN

CAPITAUX PROPRES

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 115 840,00 euros décomposé en 7 240 titres d'une valeur nominale de 16,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 250	16,00
Titres émis pendant l'exercice	5 990	16,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	7 240	16,00

NOTES SUR LE BILAN

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 472 021 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	38	38		
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 465	19 465		
Dettes fiscales et sociales	404 257	404 257		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	48 261	48 261		
Produits constatés d'avance				
Total	**472 021**	**472 021**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	4 196			

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS, FACTURES À RECEVOIR	1 471
INTERETS COURUS S/BANQUE	38
ASSOCIÉS, INTÉRÊTS COURUS	4 196
PROV. S/CONGES PAYES	73 800
CHARGES SOCIALES / CONGES PAYES	17 520
CHARGES A PAYER	12 000
CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	26 204
DIVERS, CHARGES À PAYER	4 107
Total	**139 337**

NOTES SUR LE BILAN

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT. D AVANCE	24 816		
Total	**24 816**		

AUTRES INFORMATIONS

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

AUDISOM

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE D'AMIENS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
19 AVR. 2019
AMIENS
80 - 02

EXEMPLAIRE GREFFE

SAS SECOVI AUDIT

605, rue saint fuscien

80000 AMIENS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur l'exercice clos au 30/06/18

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

AUDISOM

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE D'AMIENS

EXEMPLAIRE GREFFE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

du Commissaire aux Comptes

de la SAS SECOVI AUDIT
Société par Actions Simplifiée au capital de 115 840 Euros
Siège social à AMIENS (80000) – 605, rue saint fuscien
- RCS AMIENS 414 677 435 -

présenté à l'Assemblée Générale
statuant sur les comptes du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
19 AVR. 2019
AMIENS
80 - 02

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SOCIETE SECOVI AUDIT relatifs à l'exercice clos le 30 Juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

EXEMPLAIRE GREFFE

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Camon, le 10 Décembre 2018

Pour la société AUDISOM
Stéphane ROUAS
Commissaire aux Comptes

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
19 AVR. 2019
AMIENS
80 - 02

SECOVI AUDIT

Société par actions simplifiée au capital de 115 840.00 euros
Siège social : 605, Rue Saint Fuscien, 80000 AMIENS
RCS AMIENS 414 677 435

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 DECEMBRE 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2018 s'élevant à 75 016,02 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	75 016,02 euros
A la réserve légale	3 750,80 euros
Solde	71 265,22 euros
Un prélèvement sur les réserves - sur le compte "autres réserves"	3 734,78 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	75 000,00 euros
A titre de dividendes Soit 10,36 euros par action	75 000,00 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 02 janvier 2019.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000,00 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000,00 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

Paraphes

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 51,80 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2018 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 74 948,20 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 Décembre 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président